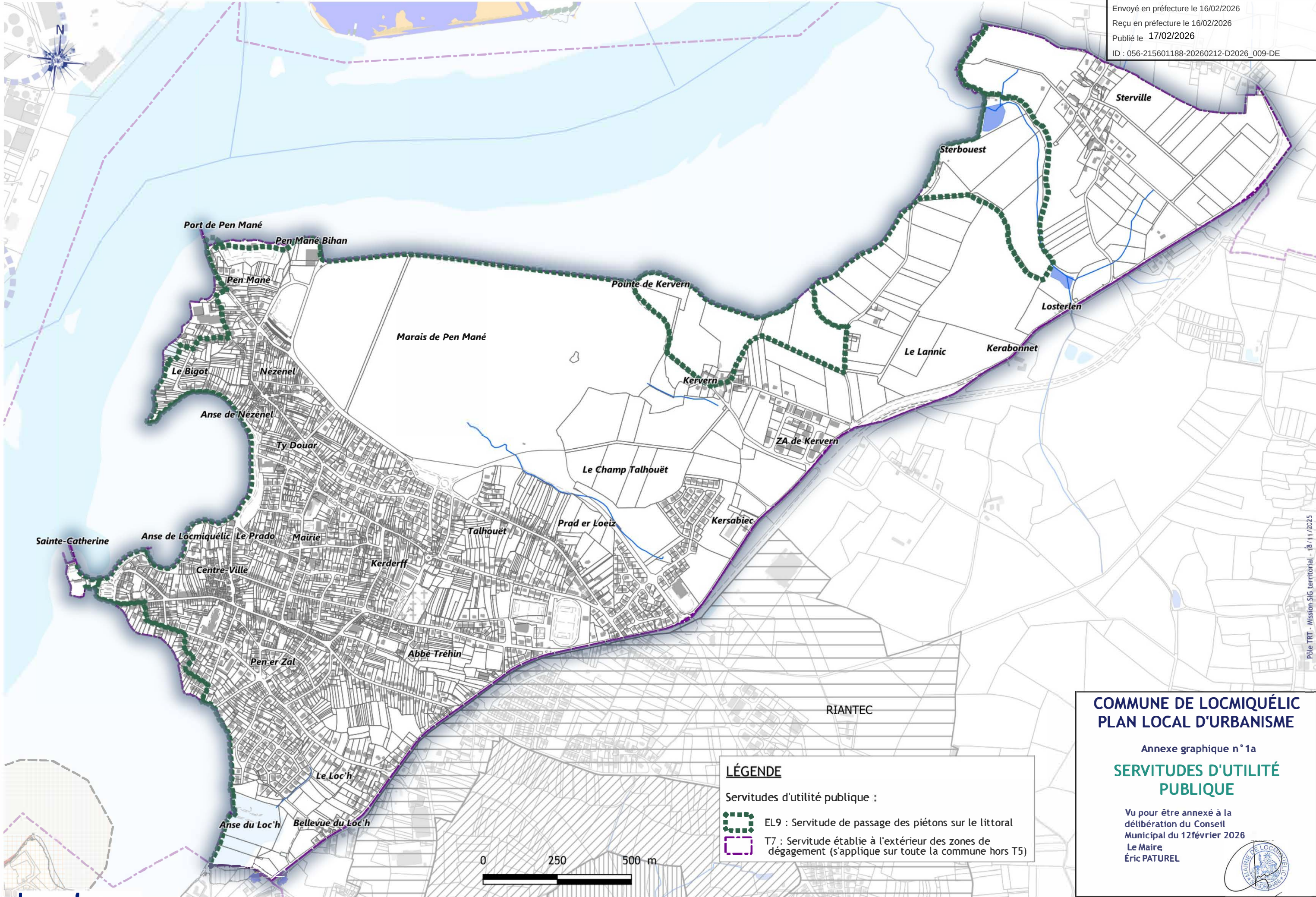




LÉGENDE

Servitudes d'utilité publique :

-  EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
-  T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe graphique n°1a

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2026

Le Maire
Éric PATUREL

